



1^{ère} réunion de négociation sur l'Organisation du Temps de Travail. Ça commence mal...

Mercredi 15 novembre 2023, c'est tenue la première réunion de négo sur l'OTT à Lyon, depuis plusieurs années l'entreprise fonctionne avec un système décidé unilatéralement par l'employeur (DAE) après l'échec des négociations avec l'ensemble des organisations syndicales.

Sud Solidaires a pour revendication une réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire et une semaine à 4 jours, la direction a exclu de facto une réduction du temps de travail, mais n'a pas fermé la porte à la semaine de 4 jours tout en expliquant que ça aller être très compliqué.

La direction dans ses documents de travail a expliqué tout au long de la réunion que l'entreprise avait et aura toujours besoin de flexibilité à l'avenir avec des périodes d'heures supplémentaires et des périodes d'activités basses. C'est le cas aujourd'hui avec l'accord APLD (chômage à 92%) et l'accord de majoration des heures supplémentaires (145%), mais dans un contexte particulier de post covid et une crise fournisseur sans précédent ! Un accord sur l'organisation du temps de travail (OTT) peut perdurer dans le temps pendant des années voire dizaine d'années il n'est pas acceptable pour **Sud Solidaires** de recourir à la flexibilité pour le simple but de satisfaire aux exigences des commandes ou des actionnaires !

La flexibilité du travail c'est la désorganisation de la vie de famille des salariés, il y a quelques années la direction avait déjà tenté de faire passer un accord de flex dit « overtime » les salariés auraient pu dans la journée et sans prévenance faire des « heures supp » et ne pas savoir à quelle heure ils finiraient leurs postes !

Cette tentative s'était soldée par un échec pour la direction avec une forte mobilisation des salariés allant même jusqu'à bloquer les ronds-points du site. Pour **Sud Solidaires**, si la direction revient avec le même projet il faudra la même mobilisation que par le passé !

Prime PPV de 1500 euros de décembre (intérimaires) :

D'elle-même, et non pas après l'intervention de telle ou telle organisation syndicale, la direction s'est formellement engagée à revoir sa copie sur la date du 15 décembre pour l'obtention de la prime pour les intérimaires en fin de contrat dû aux différentes baisses de cadence et l'arrêt des équipes complémentaires. Le CSEC étant mise en place avant la date butoir la date de présence aux effectifs retenue sera le 8 décembre 2023. Pour Blainville, le DRH s'est engagé à maintenir tous les contrats d'intérim qui auraient une date de fin légèrement inférieure.

Mutuelle frais de santé :

Le 14 novembre une réunion portant sur les frais de santé a eu lieu à Lyon, la direction annonce un contrat déficitaire sur l'exercice et une prévision de dérive médicale à venir qui est estimé à 10% pour remettre le contrat à l'équilibre. Nous avons demandé que la direction refasse comme l'année dernière en prenant l'intégralité à sa charge afin de ne pas augmenter la perte de pouvoir d'achat déjà bien mis à mal par l'inflation des produits de première nécessité, carburants, EDF et autres.

Une seconde réunion de négociation a eu lieu le lundi 27 novembre pour déterminer les modalités de répartition de prise en charge si notre demande de prise en charge totale par l'entreprise n'était pas retenue.

Baisse de cadences à venir :

Gamme HD : tôlerie, garnissage et logistique associée passage de 145 cabines à 117 cabines par jour au 11 décembre 2023. Peinture/mastic, passage de 303 cabines à 275 cabines par jour au 11 décembre 2023

Garnissage : UEP 1, taux de charge moyen 91,35% 8 personnes en moins. UEP 2, taux de charge moyen 91,03% 7 personnes en moins. UEP 3, taux de charge moyen 87,82% 5 personnes en moins. UEP 4, taux de charge moyen 90,03% 4 personnes en moins.

Au total 24 postes supprimés pour le garnissage HD.

Logistique : UEP magasin, passage de 22 à 21 postes, un poste entrée parc/flux HUB supprimé.

UEP distri MD-MHD, reste à 22 postes, mais dispatchés différemment, 1 poste préparation GE BR en moins 2 postes flux cabines Bat Z Bat U en plus et 2 postes flux cabines HD en moins.

UEP encyclage, passage de 23 à 24 postes pour renfort suite au train de modif, ajout d'un poste de livraison.

UEP LOG HD, passage de 27 à 24 postes, un poste préparation GE (faisceaux) supprimé, un poste activité encyclage/réappro supprimé et un poste de livraison supprimé.

UEP parc emballages, passage de 9 à 8 postes, un poste d'emballages spécifique supprimé.

UEP LOG Tôlerie, reste à 22 postes.

Au total 4 postes supprimés pour la logistique cabines.

Tôlerie HD : capacité installée à 110 à 120 cabines, production jusqu'à 60 cabines par poste en 2x8, 8 postes supprimés.

Peinture/mastic : passage du palier 300/328 au palier 266/280 cabines, suppressions de 16 postes.